Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages

Eau

Biodiversité

Santé

- **La Nature en ville et la Gestion différenciée**
  - Yveline COTTU

Gestion Différenciée

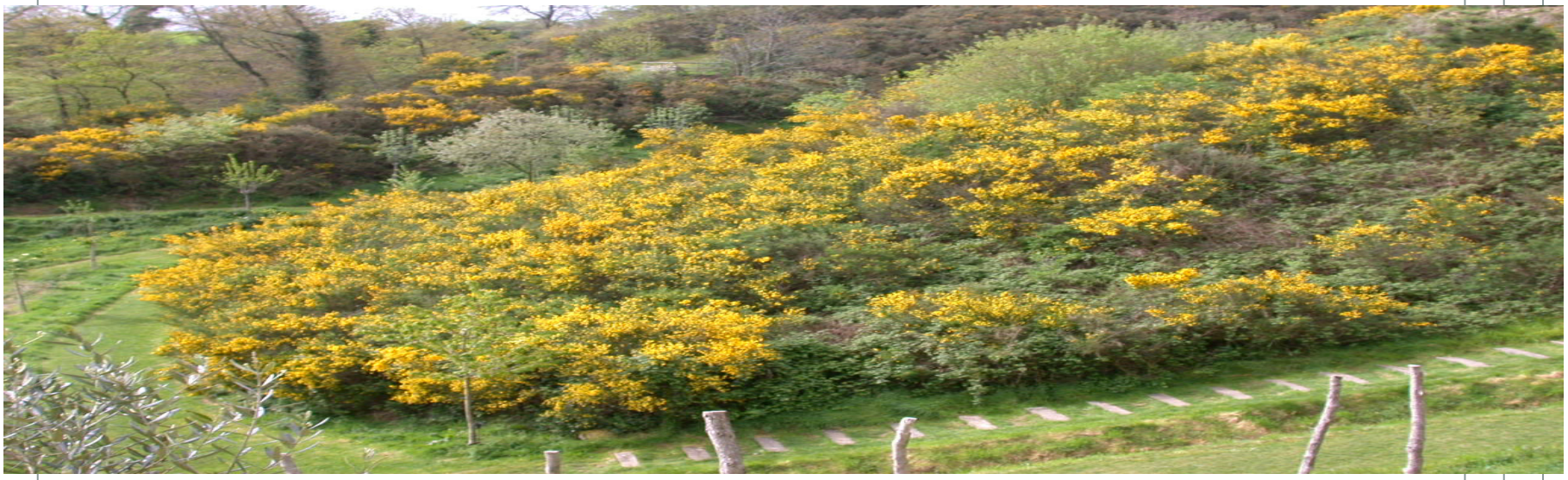

Mode ou nécessité
ou Le retour à la raison ?

« L'homme moderne a rejoint les plocéidés puisque indépendamment de tout objectif raisonnable et justifié il en arrive à faire les choses non plus parce qu'elles sont utiles mais parce que l'on peut les faire »

Théodore Monod

Et pour atteindre un objectif raisonnable et justifié il suffit « d'entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible » c'est ainsi que l'on pratique une gestion différenciée, sans abandon, ni laisser-aller mais en appliquant des entretiens spécifiques basés sur le bon sens.

Classification générale : Gestion différenciée

	Entretien Horticole				Entretien Ecologique	
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
	Très intensive	Intensive	1/2 Intensive	Extensive	Rustique Naturaliste	
Inventaire	*« Hors-sol »:* Jardinières et suspensions de centre ville, Mosaïculture, Terrain d'honneur de Ligue 1ou2…	Massifs d'annuelles ou de bisannuelles, Parc historique classé Espaces fleuris et engazonnés de centre ville. Arbres d'alignement	Parc de promenade, Mail, Boulodrome, terrain d'entraînement. (70%-80% des espaces verts urbains).Arbres de parcs	Espaces de jeux de découverte, zone arborée, prairie de pique-nique, zone boisée. Séparateur de voirie hors centre ville	Toutes les zones répertoriées en classe 4 dans la mesure où on leur affecte une attente écologique	Cette classe ne correspond pas à des espaces verts, même extensifs, les espaces ainsi définis sont soit des ZNIEFF, soit des espaces à protéger. Ils ne sont pas toujours présents.
Objectif	Très soigné, pas d'adventices, fleurissement important et entretenu (très souvent 3 rotations par an), pelouse tondue régulièrement à la tondeuse hélicoïdale ou rotative bien réglée (2,5-3cm), arbustes taillés, pas de parasitisme visible, pas de papier ou de déchets. Ces zones sont limitées en surface. L'arrosage automatique est indispensable.	Espace soigné, fleurissement par annuelles en massifs, pelouse tondue régulièrement à la tondeuse hélicoïdale ou rotative bien réglée (3/4 cm), arbustes taillés, pas de parasitisme visible, pas de papier ou de déchets. Les traitements phytosanitaires, le désherbage et les apports d'engrais sont pratiqués avec discernement en cas de besoin. L'arrosage automatique est indispensable.	Pas de fleurissement à renouvellement: fleurissement est assuré par des arbustes, des rosiers ou des vivaces. Espace entretenu régulièrement, propreté (pas de déchets ou de papier), tonte à la rotative (7/8 cm), parasite admis. Pas d'arrosage automatique en règle générale.	Pas d'allée construite, passage balisé (fauche ou nettoyage) , prairies fauchées en fonction de la fréquentation, parasites admis. Pas de traitement parasitaire, pas d'apport d'engrais. Recherche de plantes bien adaptées. Taille de propreté ou de sécurité. .	Ces espaces peuvent évoluer en espaces naturels type ZNIEFF Ces zones doivent faire l'objet de comptage floristique et/ ou faunistique afin de connaître leur potentialité. Les interventions se font en fonction des comptages et non en fonction de l'usage du public.	Entretien de type écologique

Entretenir autant que nécessaire :

- Mosaïculture
- Jardinières et suspensions
- Terrain de sport de Ligue 1 ou 2…

- Exceptionnel et …doit le rester
- Visuel: toujours impeccable ….
- Cher en MO et en eau

Mais l'excellence a un coût car elle ne doit pas se pratiquer au détriment de l'environnement. L'entretien doit se passer des pesticides et des herbicides, et mettre en œuvre des méthodes alternatives.

zéro pesticide

Et aussi peu que possible:

Lever la tonte dans les plaines de jeux…ce qui économisera l'eau

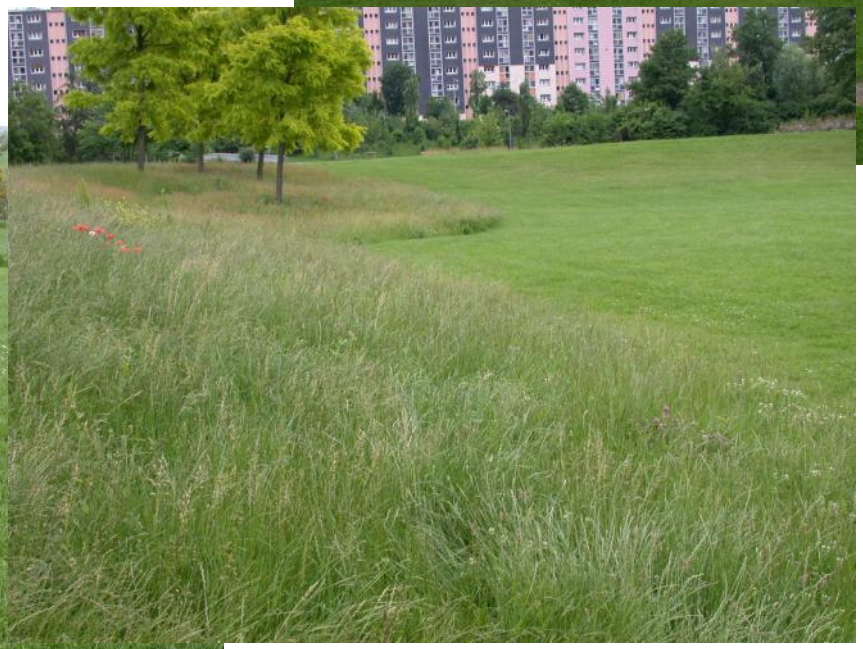

Fleurir autrement…..

Restaurer la biodiversité

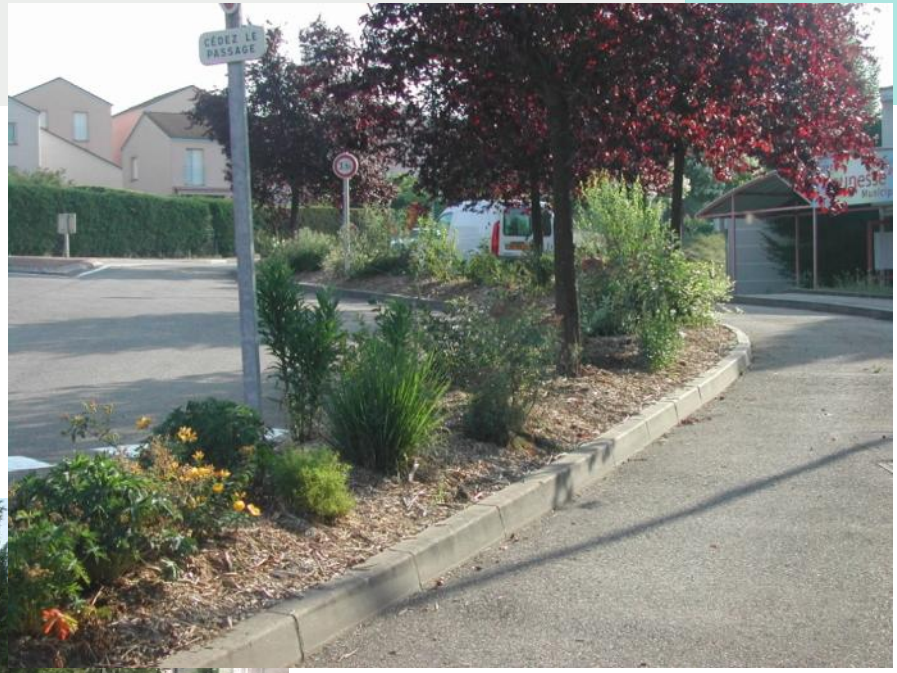

Au petit jeu des « Avant » / « Après »

Contrôler l'enherbement ….

Préserver les espaces naturels

Favoriser la « nature en ville »

Nous ne pouvons plus méconnaître le seuil de Tolérance

Les normes en vigueur pour l'eau potable :

La norme est la même pour tous les pesticides (Directive 80778 CEE) soit 0,1 microgramme par litre (µg/litre) par substance active.*
Cette faible concentration a été choisie par précaution, car elle concerne l'eau destinée à la consommation humaine. A titre d'exemple, cette concentration correspond au déversement d'un gramme de produits actifs dans un fossé de 10 km.

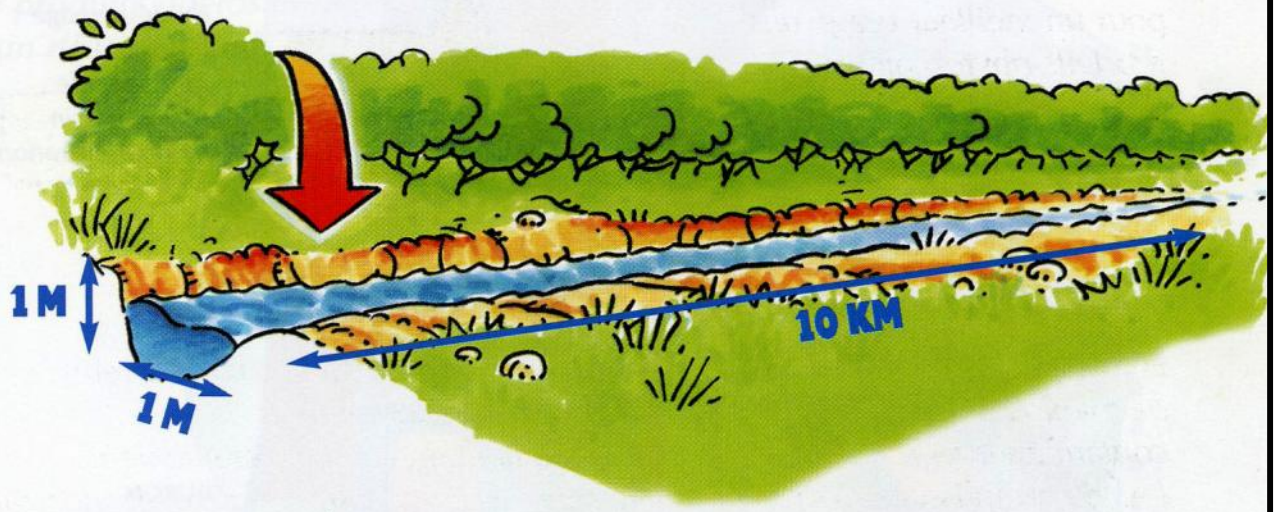

La réglementation prévoit également
que la teneur en produits phytosanitaires de l'eau potable doit être inférieure à 0,5 µg/litre pour le total des substances actives*.*

Les enjeux de la Gestion différenciée

- Entretenir les espaces en fonction de leur besoin pour permettre leur conservation, leur valorisation et leur évolution
- Restaurer la biodiversité
- Concevoir des espaces viables car adaptés aux fondamentaux : sol / climat donc utiliser des espèces adaptées afin de réduire l'entretien
- Faire des économies environnementales et diminuer les sources de pollution par l'abandon de l'usage des pesticides et des herbicides

Objectif Zéro pesticide

dans nos villes et villages

La pollution est l'affaire de tous,
le respect de l'environnement
l'affaire de chacun.